ORIGINAL TEXT TEXTE ORIGINAL	CORRECTED TEXT TEXTE CORRIGÉ
Article 89.2, ligne 2 : constatation fondée sur le principe non bis in idem,	Article 89.2, ligne 2 : constatation fondée sur le principe ne bis in idem,
Article 89.3 b), iii) : Le mandat d'arrêt et de l'ordonnance de remise;	Article 89.3 b), iii) : Le mandat d'arrêt et de remise;
Article 90.6.c): La possibilité que l'État requérant procède par la suite à la remise de la personne à la Cour.	Article 90.6.c): La possibilité que la Cour et l'État requérant parviennent ultérieurement à un accord concernant la remise de cette personne.
Article 93.10.b), ii) : Dans le cas visé <u>au point a. du sous-</u> <u>alinéa b),i) a</u>	Article 93.10.b), ii) Dans le cas visé <u>au point a. du sous-</u> <u>alinéa b), i)</u>
Article 94.2, ligne 2 : pour préserver les éléments de <u>preuve, en</u> vertu de l'article 93,	Article 94.2, ligne 2 : pour préserver les éléments de <u>preuve en</u> vertu de l'article 93,